



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION
GUADELOUPE

COMMUNIQUE DU 18/09/2019 A 12H15



POLLUTION DE L'AIR EN PARTICULES FINES PM10 NIVEAU ORANGE

Dépassement du seuil de recommandation et d'information de 50 µg/m³ sur 24 heures
Constat de dépassement

Commentaires	Ce mercredi 16 septembre 2019, la concentration en particules fines PM10 dans l'air a dépassé les 50 µg/m ³ en moyenne sur 24h, valeur correspondant au seuil réglementaire d'information et de recommandation. Face à ce constat et conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la qualité de l'air, la procédure d'information et de recommandation est déclenchée.
Valeurs atteintes :	56,1 µg/m³ à 12 heures sur la station de Basse-Terre
Zones concernées	Ensemble de l'archipel de la Guadeloupe
Nature du polluant et sources :	La procédure concerne les particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre (PM10) . Cette pollution est principalement liée au passage des brumes de sables sur l'archipel guadeloupéen, mais également à l'activité humaine (combustion d'énergie fossile, moyens de transport, activités industrielles...).
Seuil atteint : <u>NIVEAU ORANGE</u>	Le seuil de recommandation et d'informations correspond à un niveau de concentration de polluants dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates et adaptées à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.
Prévisions :	Le risque de dépassement est faible pour les prochaines 24 heures.

Recommandations sanitaires

Il est recommandé aux catégories de la population particulièrement **vulnérables** (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques) et **sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou s'accroissent lors des pics) de :

- Limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe
- Limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur

En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.

Mesures pour la réduction des émissions

Afin de réduire la pollution, il est recommandé de réduire la vitesse, privilégier le covoiturage, le transport en commun et les modes de déplacement non polluants. Il est également conseillé d'éviter l'utilisation de barbecue et de respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts à l'air libre.

MERCI DE RELAYER CETTE INFORMATION

Pour plus d'informations, contacter GWAD'AIR au 0690 40 13 45
Résultats actualisés et recommandations disponibles sur www.gwadair.fr